

DEPARTEMENT

D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

EXTRAIT

CANTON

de BRUZ

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N°82/2024****COMMUNE DE****CHARTRES-DE-BRETAGNE**CONVOCATION
25 octobre 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 4 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 25 octobre 2024 conformément à l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

16

PRESENT(E)(S) :

M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS – Mme JOALLAND -
Mme LOUIS - M. BABOUR – Mme KOUBA - M. DANGE – M. MUTSHE - M.
GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER (arrivée à 19h) –
Mme VANNIER - M. BOSSARD

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)**

3

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

M. LE BORGNE donne pouvoir à M. GIRAUD
Mme BENTZ donne pouvoir à M. GEFFROY
Mme GLAZIOU donne pouvoir à Mme LOUIS

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

3

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

Mme HANANE
Mme BOSSARD
Mme BOUCHERON

ABSENT(E)(S)**ABSENT(E)(S):****SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme VANNIER

DU 4 novembre 2024

N°82/2024

7.10

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 035-213500663-20241112-DEL82_2024-DE

Tarifs 2025 – Mise à disposition des salles du centre culturel Pôle Sud

• Proposition de tarification (voir annexe)

Une revalorisation de 2% est proposée par rapport à l'année 2024 sur la plupart des tarifs : des tarifs arrondis sont proposés selon les cas.

• Informations complémentaires

>Un partenariat spécifique entre l'Ecole Intercommunale de Musique et de danse Jean Wiener entraînant des tarifs adaptés de mise à disposition. Il est rappelé à cet effet que les manifestations de l'EIMD sont gratuites pour le public, aucun bénéfice n'est donc possible sauf au travers de recettes au bar (association de parents d'élèves).

La tarification 2025 suit les deux mêmes objectifs principaux que 2023 et 2024 : favoriser et soutenir l'accompagnement d'associations ou structures culturelles chartraines mais également éducatives (écoles, collèges chartrains) partenaires du centre culturel. Avec une gratuité totale pour la première représentation, cette proposition vise à renforcer les relations territoriales en matière culturelle.

Les associations, les structures culturelles et/ou éducatives ayant un partenariat avec le Pôle Sud s'engagent à participer aux opérations d'installation et désinstallation, dans la limite des possibilités définies par les équipes techniques. Lors de l'organisation d'un bar, la vaisselle est rendue propre. Elles bénéficient dès lors de tarifs privilégiés.

La mise à disposition des locaux pour l'organisation d'expositions associatives est gratuite une fois par an.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent les tarifs 2025 de mise à disposition des salles du Pôle Sud

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

Philippe BONNIN

